

Je n'ai pas l'intention de m'opposer au bill, il est d'ailleurs peut-être trop tard pour le faire, mais je veux dire qu'il serait peut-être beaucoup plus honnête, beaucoup plus franc et beaucoup plus conforme à la formule de péréquation de ne pas écarter arbitrairement une partie des recettes aux fins de la péréquation. Il serait peut-être beaucoup plus satisfaisant de revenir aux idées développées par le premier ministre Manning et d'admettre que les recettes provenant de richesses naturelles non-renouvelables diffèrent totalement des recettes provinciales tirées d'autres sources. Ce sont des valeurs défectives. De fortes augmentations du prix des matières premières et des minéraux pourraient créer ces difficultés et bien d'autres encore, mais il serait possible de les éviter sans devoir recourir à des mesures législatives de fortune; il suffirait que le gouvernement fédéral et les provinces décident de fixer, d'un commun accord, le pourcentage des recettes provenant du pétrole et d'autres minéraux qu'il faudrait considérer réellement comme recettes et le pourcentage qu'il faudrait considérer comme une compensation pour l'épuisement des richesses naturelles des provinces.

Je ne veux pas prendre plus de temps, monsieur l'Orateur. Si je ne m'oppose pas à ce que le bill soit renvoyé au comité et si je reconnais que le ministre des Finances éprouve des difficultés, communes d'ailleurs au Trésor et au Canadiens sous forme d'impôts, je n'en soutiens pas moins que les moyens choisis constituent une dérogation grave et imprévue aux principes que le gouvernement du Canada observe depuis des années, en particulier, au principe de péréquation sous la forme que nous lui avons connue. Sans doute fallait-il faire quelque chose de ce genre, mais, à mon avis, on aurait pu trouver une meilleure méthode, un moyen qui soit durable et qui n'oblige pas le gouvernement fédéral ou le ministre des Finances à se livrer à des acrobaties tous les deux ou trois ans pour faire face à une nouvelle évolution. Le ministre aurait pu éviter d'avoir à se contredire de temps en temps au nom d'un prétendu intérêt national.

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur l'Orateur, le parti néo-démocrate a toujours soutenu à la Chambre les mesures prises dans ce domaine par le gouvernement fédéral; il a toujours maintenu que pour améliorer le bien-être économique et social de tous les Canadiens et assurer une certaine égalité entre les diverses régions du pays, le gouvernement fédéral doit jouer un rôle primordial. Par sa politique économique et ses mesures fiscales, le gouvernement doit s'assurer que tout le monde est traité équitablement.

Au cours des années, les ententes fédérale-provinciales sur le partage de l'impôt ont beaucoup contribué à la réalisation de cet objectif. Il y a un an, les gouvernements provinciaux et fédéral sont arrivés à un accord à la suite de longues discussions et de compromis de part et d'autre. Il n'était pas alors question de décisions prises unilatéralement par le gouvernement fédéral et imposées à tous les gouvernements des provinces. Tandis que maintenant, monsieur l'Orateur, nous avons affaire à des propositions que l'on force les citoyens et les provinces à avaler bon gré, mal gré. D'après mes renseignements, tous les gouvernements provinciaux, qu'ils soient conservateurs, libéraux ou néo-démocrates, se sont opposés aux décisions unilaté-

Pétrole et gaz

rales prises par le ministre dans son dernier budget et mises en application dans cette mesure.

Le ministre des Finances (M. Turner) a soutenu que le gouvernement fédéral ne pouvait plus verser des paiements de péréquation aux provinces, selon le même principe qu'avant la brusque hausse des prix internationaux du pétrole et du gaz naturel, et avant que les provinces de la Saskatchewan, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique n'annoncent leur intention d'augmenter considérablement les taxes ou redevances sur les ventes de pétrole et de gaz naturel, surtout à l'exportation.

Monsieur l'Orateur, nous ne saurions admettre ce raisonnement. Il s'agit là d'une décision unilatérale, injuste à notre avis. Nous ne pouvons l'admettre parce que nous savons que toute la politique fiscale du gouvernement demeure foncièrement injuste, qu'elle maintient les inégalités, qu'elle continue d'imposer un trop lourd fardeau aux particuliers, et spécialement ceux à revenu bas ou moyen. Mais le gouvernement n'en continue pas moins d'accorder d'importantes concessions aux sociétés, et spécialement à celles qui participent à l'exploitation et à la vente du gaz naturel, du pétrole et des minéraux. Presque toutes ces sociétés appartiennent pour ainsi dire intégralement à des sociétés multinationales étrangères, qui les contrôlent.

● (1550)

Je vais prendre quelques minutes pour démontrer le bien-fondé de ma déclaration et pour faire voir que les politiques fiscales du gouvernement ont profité aux contribuables des classes moyennes et supérieures. A cette fin, je vais exposer les effets de l'indexation, mesure proposée par l'opposition officielle et adoptée par le ministre des Finances. Suivant les chiffres fournis par le gouvernement lui-même, les avantages de l'indexation augmentent avec les revenus. Par exemple, suivant les calculs fédéraux, l'économie d'impôt réalisée depuis 1973 par un contribuable marié ayant 2 enfants à charge de moins de 16 ans est de 10 dollars s'il gagne 4,000 dollars, de 200 dollars environ s'il gagne 8,000 dollars, de près de 600 dollars s'il en gagne 20,000 et d'environ 1,300 dollars s'il en gagne 50,000. Il est donc clair que l'indexation avantage les revenus moyens et supérieurs.

Il semble bien que le gouvernement tienne à protéger les intérêts des grandes entreprises. Permettez-moi de citer en partie l'intelligente analyse faite à la conférence fédérale-provinciale des 9 et 10 décembre dernier par l'ex-ministre des Finances du Manitoba, M. Cherniack:

L'amortissement accéléré sur 2 ans, accordé aux industriels, a été prolongé, même si, rien ne prouve que cette mesure contribue à créer des emplois, et qu'on prévoyait, avant même l'annonce de la prolongation, une hausse de 38.6 p. 100 des investissements industriels, que cette mesure a justement pour effet de stimuler.

Les entreprises de fabrication et de transformation continuent d'être imposées à 40 p. 100 seulement des bénéfices, taux inférieur à celui qui frappe les simples contribuables ayant un revenu imposable de 12,000 dollars.

Les sociétés d'exploitation minière et pétrolière voient leur taux d'imposition augmenter à 50 p. 100 dans le cadre des nouvelles propositions budgétaires; mais en fait ce taux est réduit à 35 p. 100 dans le cas où les provinces ne prennent pas les réductions fédérales supplémentaires. Et pourtant ces entreprises, selon les chiffres les plus récents, ne paient l'impôt sur les sociétés que sur une tranche de moins de 15 p. 100 de leurs bénéfices comptables, c'est-à-dire de leurs bénéfices établis suivant les règles généralement admises de la bonne comptabilité. Ces chiffres sont antérieurs aux mesures fiscales de 1972, mais rien ne permet de conclure à une évolution majeure depuis lors.